

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC144

présenté par

M. Cesarini, M. Cabaré, Mme Brulebois, Mme Crouzet, M. Vignal, Mme Kerbarh, Mme Chapelier
et Mme Bagarry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« un service »

les mots :

« une fonction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne s'agit pas simplement d'un service, mais bien d'une responsabilité et d'un objectif global, donc d'une fonction, voire d'une mission, capitale pour fonder une ambition d'intérêt général s'adressant à toutes et tous au-delà des intérêts catégoriels. Elle facilite la solidarisation de tous les acteurs, individus comme entreprises.